



Association
des Professeurs
de Lettres



Association des professeurs de
Sciences Economiques et Sociales

Communiqué

Le renfort des disciplines au lycée commence par leur respect

La réforme du baccalauréat et du lycée général définit onze « Spécialités ». Seulement deux d'entre elles sont bi-disciplinaires : « Histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques » et « Humanités, littérature, philosophie ». La première sera enseignée par les professeurs d'histoire-géographie et de SES ; la seconde par les professeurs de lettres et de philosophie.

Jean-Michel Blanquer ne cesse de répéter qu'il veut renforcer les disciplines. Pourtant, cette innovation ne peut que les affaiblir et, avec elles, la qualité de l'enseignement proposé aux élèves.

En effet, l'épreuve du baccalauréat à laquelle ces spécialités prépareront pourra être corrigée indifféremment par des professeurs des deux disciplines participant à la spécialité. Imaginerait-on qu'en sciences les questions de physique-chimie soient corrigées par les professeurs de sciences de la vie et de la terre, et vice versa ? La qualification professionnelle des enseignants, attestée par leurs concours de recrutement, est ignorée, la qualité de la formation intellectuelle proposée aux élèves est méprisée, tout comme l'égalité de la correction des candidats au baccalauréat.

En outre, la répartition horaire entre les disciplines n'est pas garantie, et sa détermination devrait dépendre d'arbitrages locaux, créant non seulement une concurrence délétère entre des enseignants censés travailler en commun, mais également une inégalité de traitement des lycéens selon leur lieu de scolarisation.

Nos associations refusent que la définition des savoirs enseignés aux élèves dépende de considérations purement gestionnaires.

Si ces spécialités bi-disciplinaires devaient être maintenues, elles exigent donc :

- un cadrage national de la répartition des horaires, afin que cet enseignement ne soit pas soumis aux aléas de la gestion locale et que les professeurs ne soient pas, une nouvelle fois, mis en concurrence ;
- la présence de ces spécialités dans tous les lycées ;
- une épreuve terminale constituée de deux exercices distincts, corrigés par les professeurs de la discipline enseignée.

Paris, le 9 avril 2018